

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : Ultra  
 Code du produit : 0642

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Machine dishwashing products

#### 1.3. Fournisseur

Synthetic Labs  
 24 Victory Lane  
 Dracut, MA 01826 - United States  
 T 800.255.4050 - F 978.957.5122  
[www.syntecpro.com](http://www.syntecpro.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac 24 Hour Medical Emergency Number: 1-800-535-5053

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification SGH-US

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	Nocif en cas d'ingestion
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	Provoque des lésions oculaires graves

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US) :

Nocif en cas d'ingestion  
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS US) :

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.  
 En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
 En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.  
 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).  
 Rincer la bouche.  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 Garder sous clef.  
 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

# Ultra

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Sodium hydroxide	(n° CAS) 1310-73-2	40 – 50	Acute Tox. 1 (Oral), H300 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318
Sodium Tripolyphosphate	(n° CAS) 7758-29-4	10 – 15	Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Call a physician immediately.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Call a physician immediately.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Call a physician immediately.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Do not induce vomiting. Call a physician immediately.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Burns.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Serious damage to eyes.
- Symptômes/effets après ingestion : Burns.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Treat symptomatically.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Water spray. Dry powder. Foam.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Toxic fumes may be released.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventilate spillage area. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

# Ultra

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Mechanically recover the product.  
Autres informations : Dispose of materials or solid residues at an authorized site.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

For further information refer to section 13.

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ensure good ventilation of the work station. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Always wash hands after handling the product.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Ultra</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Sodium hydroxide (1310-73-2)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
ACGIH Ceiling (mg/m <sup>3</sup> ) (plafond?)	2 mg/m <sup>3</sup>
Remarque (ACGIH)	URT, eye, & skin irr
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium hydroxide
OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Ensure good ventilation of the work station.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Protective gloves

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**

# Ultra

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations



### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Powder.
Couleur	: white
Odeur	: odourless
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 13 – 14
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Soluble in water.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

No dangerous reactions known under normal conditions of use.

#### 10.4. Conditions à éviter

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

# Ultra

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
---------------------	-----------------------------

Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 4640 mg/kg de poids corporel (24 h, Rabbit, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0.39 mg/l (EPA OPP 81-3: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (dust), 14 day(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Causes severe skin burns.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Burns.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Serious damage to eyes.
Symptômes/effets après ingestion	: Burns.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Before neutralisation, the product may represent a danger to aquatic organisms.

Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)	
CL50 poisson 1	> 1850 mg/l (AFNOR, 24 h, Danio rerio, Fresh water, Experimental value)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (EPA OTS 797.1930, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
ErC50 (algues)	160 mg/l (ISO 8692, 4 day(s), Desmodesmus subspicatus, Fresh water, Experimental value)

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	45.4 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Static system, Fresh water, Experimental value, Solution >=50%)
CE50 Daphnie 1	40.4 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Experimental value, Nominal concentration)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

# Ultra

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Sodium hydroxide (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2.15 (log Koc, Experimental value)
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Sodium hydroxide (1310-73-2)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptier conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1759 Corrosive solids, n.o.s. (Sodium Hydroxide), 8, II  
N° ONU (DOT) : UN1759  
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Corrosive solids, n.o.s.  
Sodium Hydroxide  
Class (DOT) : 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136  
Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen  
Étiquettes de danger (DOT) : 8 - Corrosif



DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 213  
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 240  
DOT Symbols : G - Identifies PSN requiring a technical name

# Ultra

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: 128 - Regardless of the provisions of §172.101(c)(12), aluminum smelting by-products and aluminum remelting by-products described under this entry, meeting the definition of Class 8, Packing Group II and III may be classed as a Division 4.3 material and transported under this entry. The presence of a Class 8 hazard must be communicated as required by this Part for subsidiary hazards IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2). IP3 - Flexible IBCs must be sift-proof and water-resistant or must be fitted with a sift-proof and water-resistant liner. T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 154
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: 25 kg
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: 100 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 154
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

### Transport maritime

Not regulated

### Transport aérien

Not regulated

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

<b>Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)</b>	
Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory	
<b>Sodium hydroxide (1310-73-2)</b>	
Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory Not subject to reporting requirements of the United States SARA Section 313	
CERCLA RQ	1000 lb

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

<b>Sodium Tripolyphosphate (7758-29-4)</b>	
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)	
<b>Sodium hydroxide (1310-73-2)</b>	
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)	

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ultra

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

Composant	Réglementations nationales ou locales
Sodium Tripolyphosphate(7758-29-4)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Sodium hydroxide(1310-73-2)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 03/16/2017

Notation de danger

Santé : 3 Danger sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical

Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles

Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

FDS US (GHS HazCom 2012)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*